



Assurance complémentaire

Par hervejean55

bonjour
ma fille a donné sa démission au sein d'une crèche et a quitté cette société la semaine dernière
Elle a commencé hier a son nouvel emploi
elle a reçu le paiement de son solde pour tout compte mais aucun document ne lui a été communiqué
En ce qui concerne son assurance complémentaire, elle les a contacté ce jour, et on lui a indiqué que son contrat avait été annulé sans même la prévenir
Tout ceci me semble anormal
votre avis
merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Les documents de fin de contrat sont quérables .

La mutuelle prend fin au dernier jour de contrat SAUF si elle a demandé la portabilité en justifiant une démission pour motif légitime (cf pole emploi) avant la fin du contrat .

Dans ce que vous dites : rien d'anormal .